

TRAVAIL EN HAUTEUR – Installation, Dispositifs et EPI

PUBLIC VISE

Personne appelée d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer toute ou partir d'une activité en hauteur en utilisant les supports d'assurage existants.

NATURE DE L'ACTION

Action d'adaptation et de développement des compétences

PRE-REQUIS CONSEILLES

- . Personne appelée à encadrer des travaux en hauteur
- . Personne appelée à prévoir des aménagements contre les chutes en hauteur
- . Etre reconnu médicalement apte au travail en hauteur

OBJECTIF

- A l'issue de la formation chaque stagiaire doit être capable :
- D'appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.
 - D'évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés.
 - D'utiliser dans les meilleures conditions un harnais lors de travaux en hauteur.
 - D'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI)

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Animation par le formateur à l'aide de support par vidéoprojecteur et des exercices en groupe
- Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe, ensuite chaque stagiaire effectue des manœuvres sous la direction du formateur. Le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique.

FORMATEUR

Mathieu SIRO

MATERIEL NECESSAIRE

Chaque stagiaire amène ses propres équipements

DATE / DUREE / HORAIRES

25 MAI 2023 - 1 jour – 7 heures

De 8h30 à 12h30 - 13H00 à 17H00

DATE LIMITE RECEPTION DOSSIERS

INSCRIPTION

28 AVRIL 2023

DATE CONFIRMATION INSCRIPTION

J - 5

LIEU

CONTOL FORMATION - 52 route de Rivesaltes –
66240 SAINT-ESTEVE

COUT DE LA FORMATION (par personne)

315€/pers non assujetti à la TVA

NOMBRE DE PARTICIPANT : 10 pers. maxi

FORMATION THEORIQUE :

- . Accidents et prévention
- . Contexte réglementaire et responsabilités

Caractéristiques des moyens de protection collective :

- . Moyens fixes et mobiles,
- . Appareils d'élévation de personnes,
- . Balisage et signalisation.

Caractéristiques des moyens de protection individuelle :

- . Classes d'ancrages
- . Antichutes et supports d'assurage
- . Absorbent d'énergie
- . Harnais et accessoires de liaison
- . Pratique des nœuds sur corde
- . Choix d'un dispositif de protection individuelle :
 - Etude des risques
 - Accrochage du harnais
 - Facteurs de choix du dispositif de protection
 - Conséquence d'une chute
 - Vérification et autocontrôle

Validation

- . Délivrance d'une attestation de formation

FORMATION PRATIQUE :

- . Exercices pratiques d'interventions en hauteur avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires.
- . Exercices adaptés au poste de travail et à l'activité de l'entreprise

EVALUATION

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Un avis d'autorisation d'intervention en hauteur est délivré aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.

Nos formations sont accessibles à tous.

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit par le salarié avec l'accord de l'employeur, soit à l'initiative propre du salarié. Votre CPF est mobilisable pour certaines de nos formations. Le signe « CPF » apparaît alors sur les dites formations. Votre CPF est mobilisable pour certaines de nos formations. Le signe « CPF » apparaît alors sur les dites formations. Nous compensons le handicap en formation en apportant des réponses individualisées et adaptées afin de rendre la prestation de formation « accessible » aux personnes handicapées. Notre référent Handicap est à votre disposition et procèdera à l'adaptation des cursus, des méthodes et des outils pédagogiques pour répondre à chaque situation particulière.